

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES-Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 14/2025 :

Objet : Aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de THIVIERS : Fonds de concours

Madame le Maire informe les élus du projet d'aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de THIVIERS, conduit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Madame le Maire rappelle la possibilité de versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, en application de l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant global estimatif de l'opération est de 514 818 € HT soit 617 782,00 € TTC, conformément au plan de financement prévisionnel présenté lors de la délibération du conseil de communauté n°2024-7-2 du 16/12/2024.

Il présente la répartition du fonds de concours pour les communes membres de la Communauté de communes Périgord-Limousin et la participation financière des communes membres de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, concernées par le périmètre d'intervention du centre de secours de Thiviers.

Il est précisé que les fonds de concours et participations financières des communes contributrices à l'opération, seront appelés sur 3 ans, à compter de l'année 2025.

Une convention fournie en annexe précise les modalités de mise en œuvre et de versement du fonds de concours pour les communes membres de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'instauration d'un fonds de concours et ses critères de répartition pour le financement de l'aménagement d'un bâtiment à vocation logistique, destiné à l'accueil et à la formation des

professionnels au centre de secours de THIVIERS, opération conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Le montant prévisionnel de ce fonds de concours est réparti comme suit, conformément aux tableaux fourni ci-après)

- **VALIDE** le fonds de concours de la Commune pour un montant total de 14 634,56 €, décomposé comme suit :

- 4 878,18 € versé à la Communauté de communes Périgord-Limousin en 2025
- 4 878,19 € versé à la Communauté de communes Périgord-Limousin en 2026
- 4 878,19 € versé à la Communauté de communes Périgord-Limousin à l'achèvement de l'opération. Ce solde, la dernière année, pourra être réajusté en fonction du coût d'achèvement de l'opération et du décompte définitif de l'opération, établi par la Communauté de communes Périgord-Limousin.

- **VALIDE** les modalités du fonds de concours définies dans la convention fournie en annexe.

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention de fonds de concours avec le représentant de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

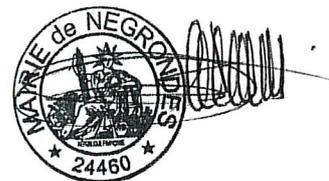


Fait à Négrondes le 10 avril 2025

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux	435 200,00 €
Honoraires et frais d'ingénierie : Maîtrise d'œuvre, OPC, SPS, CT AO	79 618,00 €
Total en € HT	514 818,00 €
Total en € TTC	617 782,00 €
Montant de TVA (taux 20%)	102 964,00 €
FCTVA (taux 16,404%)	101 340,96 €
Delta TVA	1 623,04 €
Total HT + Delta TVA	516 441,04 €

Financier	Population légale 2020	Clé de répartition (%)	Participation financière
Etat - DETR (40% des travaux)		40% des travaux	174 080,00 €
Communauté de communes Périgord-Limousin (CCPL – uniquement secteur couvert par le SDIS de Thiviers)	8409	44,8%	153 443,88 €
Cognac sur l'Isle	860	4,6%	15 692,92 €
Eyzerac	564	3,0%	10 291,63 €
Lempzours	141	0,8%	2 572,91 €
Nantheuil	997	5,3%	18 192,83 €
Nanthiat	240	1,3%	4 379,42 €
Négrondes	802	4,3%	14 634,56 €
Saint Jean de Côte	375	2,0%	6 842,84 €
Saint Martin de Fressengeas	369	2,0%	6 733,36 €
Saint Pierre de Côte	418	2,2%	7 627,49 €
Saint Romain Saint Clément	332	1,8%	6 058,20 €
Thiviers	3060	16,3%	55 837,59 €
Vaunac	251	1,3%	4 580,14 €
Saint Jory Las Bloux (hors CCPL)	246	2,6%	8 977,81 €
Saint Sulpice d'Excideuil (hors CCPL)	354	3,8%	12 919,28 €
Sarrazac (hors CCPL)	372	4,0%	13 576,20 €
Total	9381	100%	516 441,04 €

Annexe 2 - Tableau de répartition des participations financières prévisionnelles par commune

Commune	Montant total du fonds de concours ou de la participation financière versé à la CDC Périgord-Limousin	Versement année 1 : 2025	Versement année 2 : 2026	Versement année 3 : Année d'achèvement définitif de l'opération
Cognac-sur-l'Isle	15 692,92 €	5 230,98 €	5 230,97 €	5 230,97 €
Eyzeraç	10 291,63 €	3 430,55 €	3 430,54 €	3 430,54 €
Lempzours	2 572,91 €	857,63 €	857,64 €	857,64 €
Nantheuil	18 192,83 €	6 064,28 €	6 064,28 €	6 064,28 €
Nanthiat	4 379,42 €	1 459,80 €	1 459,81 €	1 459,81 €
Négrondes	14 634,56 €	4 878,18 €	4 878,19 €	4 878,19 €
Saint-Jean-de-Côle	6 842,84 €	2 280,94 €	2 280,95 €	2 280,95 €
Saint-Jory-Las-Bloux	8 977,81 €	2 992,61 €	2 992,60 €	2 992,60 €
Saint-Martin-de-Fressengeas	6 733,36 €	2 244,46 €	2 244,45 €	2 244,45 €
Saint-Pierre-de-Côle	7 627,49 €	2 542,49 €	2 542,50 €	2 542,50 €
Saint-Romain-et-Saint-Clément	6 058,20 €	2 019,40 €	2 019,40 €	2 019,40 €
Saint-Sulpice-d'Excideuil	12 919,28 €	4 306,42 €	4 306,43 €	4 306,43 €
Sarrazac	13 576,20 €	4 525,40 €	4 525,40 €	4 525,40 €
Thiviers	55 837,59 €	18 612,53 €	18 612,53 €	18 612,53 €
Vaunac	4 580,14 €	1 526,72 €	1 526,71 €	1 526,71 €

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi -- BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES-Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 15/2025 :

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en section d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2025 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°40/2022 en date du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023. Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Sachant que l'autorisation de procéder à de tels virements de crédits doit être donnée à l'occasion du vote du budget, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le sujet au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein du budget principal au titre de l'exercice 2025.
- **DIT** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Votants : 13

Pour : 13

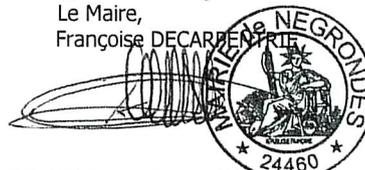
Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 10 avril 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 16/2025 :

OBJET : Fixation des taux d'imposition pour les taxes directes locales 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la Commune a été destinataire de l'état 1259 mentionnant les nouvelles assiettes, taux et méthode de calcul des recettes attendues pour l'année 2025.

L'état 1259 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 et d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,05 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64 ,08%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,68%

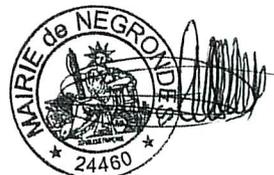
- **CHARGE** Madame le Maire de remplir et signer l'état 1259 et le notifier à l'administration fiscale.

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes, le 10 avril 2025
Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0



FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE NONTRON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	764 282	47,32	134,05	792 100	374 822	48,05	380 604
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44 510	63,11	212,50	45 000	28 400	64,08	28 836
Taxe d'habitation (TH)	163 014	9,53	49,45	159 600	15 210	9,68	15 449
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	424 889
			Total	418 432			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Produit total souhaité	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)		48,05	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		64,08	
Taxe d'habitation (TH)		9,68	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	418 432		
	424 889 = 1,015431		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				33 543	0	1 455	- 131 548	11
								-96 550

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	424 889	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-96 550	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	328 339
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A PERIGUEUX

Le 19 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
BIANCHINI Didier

Le 10 avril 2025
Pour la Commune,





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

	740
	0
	29 550
	0
Taxe foncière non bâtie	3 253
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

		347
		102 533
		7 480
Cotisation foncière des entreprises		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Bases dégrévées hors locaux vacants
 d. Bases dégrévées locaux vacants
 e. Bases dégrévées majo THS

	159 600
	>>>
	6 025

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
 b. TVA prév. (comp. CVAE)
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

	>>>
	0
	0,669705
	20,57
	25,98

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	55,76	139,40	5,35000	134,05
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	90,10	225,25	12,75000	212,50
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,12	59,70	10,25000	49,45
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
-----	-----

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy.75% départemental
 b. Taux maximum de la majo

>>>	9,05	>>>
-----	------	-----

Tal...
 d'agglomération, la communauté urbaine ou de
 communes ayant opté pour
 la fiscalité professionnelle unique
 5202/40/01 et n°
 202-4802-2635
 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES-Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 17/2025 :

OBJET : Subventions aux associations 2025 :

Avant le vote de l'attribution des subventions Mme BETIZEAU Laëtitia, présidente du comité des fêtes quitte la séance.

Madame Le Maire propose les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 500 €
- Générations Mouvements : 300 €
- Pétanque Négrondaise : 300 €
- VTT : 300 €
- USEP : 300 €
- Mayotte : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le montant des subventions attribué.

La dépense de 2 000 € sera inscrite à l'article 65748 du budget 2025.

M Jérôme CALVET, président de la Pétanque Négrondaise, ne prend pas part au vote, par le biais de son pouvoir donné à Claude CAMELIAS.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 10/04/2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 18/2025 :**OBJET : Vote du Budget Primitif de la Commune Année 2025 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Madame le Maire propose au conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le Budget primitif de la Commune de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	1 211 227,26€	596 466,39€
002 Résultat de fonctionnement reporté		614 760,87€
Total de la section de fonctionnement	1 211 227,26€	1 211 227,26 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget (y compris le 1068)	502 839,97€	592 394,61€
RAR	19 332€	22 700€
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 922,64€	
Total de la section d'investissement	615 094, 61 €	615 094,61 €

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 15/04/2025
et de sa publication le 15/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 15 avril 2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Dél n° 19/2025 :

Objet : Cession pour une bande en bordure des terrains Allée Léon PUIFFE appartenant à M MARCHIVE Jacques :

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que M MARCHIVE Jacques, propriétaire de terrains au niveau de l'Allée Léon PUIFFE, propose une cession pour l'euro symbolique, d'une bande de terrains d'environ 1 mètre de large sur toute la longueur au droit des parcelles D 1451, D1450, D1449 et D1448.

Cette cession a pour but d'isoler en domaine public les supports des réseaux télécom et fibre, actuellement en limite intérieure de propriété et de pouvoir déplacer la canalisation d'assainissement collectif qui traverse actuellement le domaine privé. Cet élargissement permettra également de sécuriser le croisement des véhicules.

Mme Le Maire propose que la commune prenne à sa charge tous les frais (géomètre, travaux...) y compris notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession pour l'euro symbolique de la bande de terrains d'un mètre de large sur toute la longueur au droit des parcelles D1451, D1450, D1449 et D1448
- **ACCEPTE** que la commune prenne à sa charge tous les frais
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de la collectivité,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document concernant cette opération

Votants :13

Pour :13

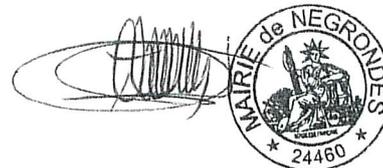
Contre :0

Abstention :0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 14/04/2025
et de sa publication le 14/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 14 avril 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



AR Prefecture

024-212403083-20250408-DELIB20_2025-DE
Reçu le 14/04/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Dél n°20/2025 :

Objet : Enfouissement des réseaux Allée Léon PUIFFE :

Suite à la cession d'une bande de terrain d'environ 1 mètre de large sur toute la longueur au droit des parcelles D 1451, D1450, D1449 et D1448 au niveau de l'Allée PUIFFE, Madame le Maire propose d'isoler en domaine public les supports des réseaux télécom et fibre, actuellement en limite intérieure de propriété et de pouvoir déplacer la canalisation d'assainissement collectif qui traverse actuellement le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que Madame le Maire fasse isoler en domaine public les supports des réseaux télécom et fibre.
- **ACCEPTE** que Madame le Maire demande à la RDE un déplacement de la canalisation de l'assainissement collectif sur le domaine public.

Votants : 13

Pour : 13

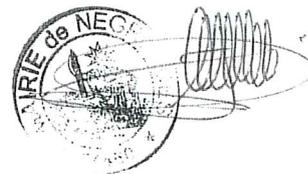
Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 14/04/2025
et de sa publication le 14/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 14 avril 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 21/2025 :

Objet : Actualisation des statuts et du règlement intérieur du SMOSS de THIVIERS :

La commune adhère au Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de THIVIERS (SMOSST).

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SMOSS de THIVIERS a délibéré le 31 mars 2025 sur l'actualisation de ses statuts et de son règlement intérieur, et en donne lecture.

Elle précise qu'en vertu de l'article L5211-20 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) cette décision doit être soumise à l'avis des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** l'actualisation des statuts et du règlement intérieur du SMOSS de THIVIERS telle qu'adoptée par son assemblée le 31 mars 2025 ;

- **AUTORISE** Madame Le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

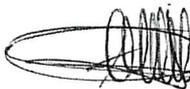
Votants : 13

Pour : 13

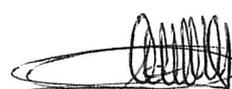
Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE




Fait à Négrondes le 10 avril 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE




COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : CHANTRY RIBIERE Corinne donne pouvoir à Stéphane GRANGE- Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES- Jérôme CALVET donne pouvoir à Claude CAMELIAS- Maryse AMBERT donne pouvoir à Katia CABELLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 22/2025 :**Objet : Rapport d'Activité du SMOSST – Année 2024 :**

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2024, le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thivies (SMOSST).

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/04/2025
et de sa publication le 10/04/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 10 avril 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

